

Analyse  
par Frédéric Lordon \*

## Misère de la courbe de Laffer

On aura certainement du mal à reproduire une trouvaille de la « science économique » capable d'égaliser la « courbe de Laffer » et de conjuguer à un tel degré de perfection le succès idéologique et l'indigence intellectuelle. Figure de référence pour tous les républicains de l'allergie fiscale et caution (pata) théorique du « trop d'impôt tue l'impôt », la courbe de Laffer organise l'improbable rencontre de la « science » et du Café du commerce. A se demander comment on y avait pas pensé plus tôt: le taux de prélèvement rétrécit sa propre assiette, jusqu'à l'annuler complètement, de sorte que les 100 % de ponction ne font au final pas mieux que les 0 %. Ils ne rapportent rien puisque 100 % de zéro, ça fait toujours zéro. Quelque part entre les deux, il y a donc un optimum fiscal, dont le dépassement fait entrer le prélèvement dans la zone des rendements décroissants - plus on ser-

re la vis, moins ça rapporte. La démagogie anti-fiscale est au comble de la joie: voilà son allergie enfin mise en équation.

Mise en équation, c'est beaucoup dire, car la courbe de Laffer en reste au stade des intuitions vagues, et se montre d'une pauvreté théorique telle que pas un économiste universitaire, y compris parmi les plus libéraux - on dit « néoclassique » dans le langage policé de la théorie - ne se hasarde à l'endosser. Il est vrai que Laffer et sa courbe sont un peu la mauvaise conscience du monétarisme dont les grands pontes sont soupçonnables d'avoir instrumentalisé le pauvre bougre, promu malgré lui héros d'une croisade idéologique dont les vrais concepteurs ne voulaient pas se salir les mains, car il est des raisons de l'agit-prop libérale que la raison académique ne veut pas avoir à connaître. Poussé sous les feux de la rampe avec en main son méchant croquis de coin de table, Laffer a réussi pour l'establishment néoclassique la double performance de ne pas le compromettre trop directement tout en faisant triompher les idées anti-étatiques que ses travaux académiques les plus convenables ne cessent de véhiculer. C'est la mise en forme par trop simpliste et « déclassante » que les scolarques ne se voyaient pas assumer. Laffer, qu'ils ont soigneusement préparé à ce rôle, a bien voulu le faire pour eux; la gloire fracassante l'aura payé de retour, tout est donc pour le mieux.

Le rappel de cet édifiant épisode de l'histoire de la « science économique » ne suffit malheureusement pas à se débarrasser comme ça de la courbe de Laffer, increvable rossignol mais répété *ad nauseam* depuis presque deux décennies et désormais incrusté dans presque toutes les têtes - y compris celles de la gauche gouvernementale. D'avoir épousé avec autant d'habileté le mobile quasi-séculaire du rejet fiscal rend probablement sans espoir de l'attaquer de front. C'est pourquoi une stratégie d'objection paradoxale consisterait peut-être à lui accorder

d'entrée de jeu ce qu'elle réclame: d'avoir raison - mais d'avoir si facilement raison qu'elle en devient à la fois triviale et inconclusive. On peut en effet reconnaître que l'hypothèse d'une interaction taux-assiette n'est pas en soi complètement aberrante, ni ce qui en résulte logiquement: l'idée d'un taux critique faisant optimum, ouvrant un régime de désincitation et d'élasticité négative. Mais à ce stade, que peut-on tirer de cette intuition? Rien ou presque. Car toute la question, bien sûr, consiste à estimer assez précisément ce taux critique, pour le comparer au taux effectif et savoir ce qu'il est encore permis au prélèvement d'espérer. Il y a fort longtemps - c'était en 1985, mais qui s'en souvient? - des économètres avaient pris Laffer au mot et tenté d'estimer sa courbe pour évaluer le fameux taux de retournement. Que croyez-vous qu'ils trouvèrent alors? Pour la France, c'est à partir de 65 % de prélève-

ment obligatoire environ que la pression fiscale commence à devenir contre-productive! Pas de quoi fouetter un chat ni faire douter Bercy, qui a encore de la marge! Que l'on flatte le sentiment anti-fiscal si l'on veut, mais ce ne sera pas avec le concours de la science.

Au demeurant, il se pourrait justement que la science ne soit pas le registre idéal pour discuter pertinemment de la courbe de Laffer, en tout cas pas la science économique telle qu'elle se définit dans son étroite clôture disciplinaire. Car ce qui se joue dans la courbe de Laffer et dans son point de retournement, le fameux T\*, ne ressortit pas à d'improbables lois éternelles de l'économie, mais se révèle d'un tout autre ordre. T\*, c'est de la politique en concentré. En T\*, se résumant toute une architecture de compromis institutionnalisés, exprimant le rôle de l'Etat dans la société et la nature de ses engagements légitimes, toute une grammaire politique et symbolique héritée de l'histoire, déterminant à la fois l'emprise possible de la puissance publique et l'appel implicite à être présente que lui adressent les citoyens. Le retournement contre-productif du prélèvement n'est pas inscrit dans les lois du cosmos économique pour une valeur universelle assimilable à une constante de la nature, il est le reflet d'un imaginaire social accordant une certaine place à l'Etat, et dont la notion de « consentement à payer » indique déjà mieux la nature profondément politique et symbolique. En d'autres termes, T\* n'est que très secondairement une affaire d'élasticité, à quoi voudrait le réduire une perspective étroitement économiste, il est d'abord une affaire de *légitimité*. C'est pourquoi le même taux de prélèvement obligatoire prend des significations radicalement différentes dans les diverses sociétés et rend à peu près impossible le comparatisme sommaire qui tente de présenter la France (de manière d'ailleurs parfaitement mensongère) comme détentrice

du record mondial des prélèvements pour en déduire aussitôt la raison de toutes ses infortunes. Pour s'en convaincre il suffit de considérer trois pays suffisamment « distants » en matière de fiscalité comme les Etats-Unis, la France et la Suède (dont on arrondira par commodité les taux de prélèvement à respectivement 35 %, 45 % et 55 %), et de constater immédiatement l'inanité des comparaisons terme à terme. Un même taux de 40 % qui constituerait pour la France une régression de l'Etat et une sorte de triomphe libéral passerait aux Etats-Unis pour le commencement du communisme. De même, un niveau de 50 % qui en l'état actuel du sentiment anti-fiscal serait présenté comme passant les bornes du supportable en France, correspondrait en Suède à un grave démantèlement des compromis institutionnalisés de la social-démocratie scandinave et à l'amorce d'un changement de modèle de société.

Incomparables deux à deux, ces chiffres n'ont pas davantage de sens en eux-mêmes. Valéry Giscard d'Estaing avait averti qu'à 40 %, la France entrerait dans le socialisme, moyennant quoi, il était parti à 41,5 %. A 45 % en 2000, il n'y a vraiment que quelques excités qui tiennent à ranger la France et la Corée du Nord dans la même catégorie. Tout ceci signifie que les sociétés sont d'une plus grande plasticité qu'on croit. Le travail idéologique permanent auquel elles sont en proie a pour effet de faire bouger continuellement les limites du « supportable » et de « l'insupportable », si bien qu'on aurait peine à identifier des seuils critiques *irrévocablement* fixés. En matière de fiscalité autant qu'ailleurs, le débat public rebat les cartes sans cesse avec pour conséquence de moyen terme de déplacer les « seuils » vers le haut ou vers le bas. Que le discours relatif à l'Etat ait été dépréciateur depuis deux décennies et fait monter le sentiment antifiscal (sans d'ailleurs

pour autant être certain d'avoir fait baisser « l'optimum » T\*) n'empêche pas qu'il pourrait en être autrement et qu'un travail idéologique inverse pourrait rendre au prélèvement toute sa légitimité et le doter d'un nouveau « consentement à payer ».

On peut tirer de ces considérations critiques quelques enseignements un peu plus abstraits. Ce que révèle à sa façon la courbe de Laffer - mais on pourrait trouver bien d'autres exemples - c'est que, à l'encontre une fois de plus de l'indécrottable physicalisme qui afflige les raisonnements de l'économie standard, la « valence » d'une forme institutionnelle, son « effet » dans la macroéconomie, ne répondent pas à d'inexistantes lois de la nature économique et qu'il est impossible, par exemple, de dire *in abstracto* qu'un Etat prélevant à hauteur de tel taux est en soi « bon » ou « mauvais » pour l'économie. Une forme institutionnelle est de valence indéterminée tant qu'on la

considère isolément. Elle ne prend sa valence et ne détermine ses effets qu'une fois mise en rapport avec les autres formes institutionnelles constitutives du mode de régulation global, et en fonction du degré de complémentarité structurale qu'elle entretient avec elles. Le même Etat à fort prélèvement qui peut s'avérer incompatible avec une économie fortement « marchisée », reposant sur le dynamisme de l'innovation radicale et valorisant l'entrepreneur schumpeterien, peut s'avérer au contraire parfaitement cohérent inséré dans une société soucieuse d'approfondir les conditions collectives de la productivité (comme la protection sociale et la formation), tournée vers l'innovation sociale en matière d'environnement ou de santé par exemple, et où la cohésion sociale, reproduite par un haut degré de socialisation et la réduction des inégalités, est une variable cachée de la performance productive. Dans un ordre d'idées un peu différent, mais sur un thème tout aussi idéologiquement surchargé que le précédent, on pourrait de nouveau illustrer cette thématique de la complémentarité institutionnelle en prenant l'exemple de la forme institutionnelle « syndicat » dont Solow et Mac Donald (ça ne s'invente pas!) avait voulu faire une « imperfection », nuisible à l'équilibre du marché du travail. Mais alors, comment expliquer que le plein emploi français des trente glorieuses ait été compatible avec un fort taux de syndicalisation et que la montée du chômage des années 1980 s'avère parfaitement corrélée avec une tendance lourde de désyndicalisation? Et comment comprendre que l'économie suédoise

ait traversé ces mêmes années 1980 avec des taux de chômage hallucinants de quelques pourcents, moyennant un taux de syndicalisation de... 80 %? On ne le peut qu'en acceptant de considérer que la forme « syndicat » ne porte en soi aucune valence (« bon » ou « mauvais ») intrinsèque et qu'elle ne prend ses effets qu'au contact de l'environnement institutionnel dans lequel elle est plongé. On se doute que le LO suédois transposé aux Etats-Unis y produirait des effets bizarres - et pas forcément positifs. Mais il est la mise en forme du rapport salarial congruente aux autres principes du système socio-productif suédois, et c'est pourquoi il y produit des enchaînements vertueux. Evidemment, réfléchir en ces termes les institutions du capitalisme, et leur variabilité géographique, est un peu plus exigeant et un peu plus difficile que d'aller au plus vite aux trivialités du discours idéologique. C'est bien en matière d'impôt que ce genre de discipline intellectuelle serait le plus nécessaire - et c'est bien en cette matière qu'elle est le plus improbable. Laffer et la dénonciation fiscale ont encore de beaux jours devant eux.

▲ F.L.

\* Chargé de recherche au CNRS